

Master Droit, Economie, Gestion, Mention Droit public et Droit privé, Spécialité Droit de l'immobilier, à finalité professionnelle

RNCP9974 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	345t, 341m, 128g
Code(s) ROME	K1903, C1504, C1503, C1501
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université de Bretagne Occidentale - Brest

<http://www.univ-brest.fr>

Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les titulaires de ce diplôme sont des professionnels qui peuvent être chargés de :

- apporter un conseil juridique aux personnes physiques ou morales, de droit privé ou de droit public
- Rédiger des actes
- Négocier des contrats
- Gérer des contentieux
- Assister juridiquement une entreprise, une collectivité ou un indépendant

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Afin d'assurer l'ensemble de ces activités le diplômé doit mobiliser des compétences générales et spécifiques.

Compétences générales :

- Rechercher l'information et la documentation juridique
- Analyser une situation, dégager, formuler et résoudre les problèmes juridiques posés
- Former et informer sur les règles de droit et leurs implications dans les situations de fait
- Conseiller sur les choix à opérer en considération du cadre juridique
- Organiser et conduire un projet
- Elaborer et analyser des indicateurs et des outils d'évaluation des actions menées

Compétences spécifiques :

- Garantir, au regard des règles de droit, les opérations immobilières
- Analyser une situation patrimoniale et conseiller les actes juridiques appropriés
- Analyser les principaux droits patrimoniaux et les prérogatives qui en découlent (propriété, bail, usufruit, servitudes, suretés)
- Analyser et rédiger les principaux contrats y compris ceux de la pratique notariale (vente, bail, donation, société)
- Analyser les implications fiscales d'une situation juridique
- Prévenir et assurer le suivi des contentieux dans le secteur immobilier
- Appliquer les règles et procédures de gestion immobilière

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel travaille dans les secteurs immobilier et juridique.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Il peut exercer les emplois suivants :

- avocat et magistrat (justice), notariat (après concours)
- juriste immobilier ou juriste notarial
- juriste d'entreprise (organismes de construction) ou d'assurances (service assurance construction ou protection juridique)
- gestionnaire de patrimoine immobilier
- responsable de portefeuille copropriété
- juriste de collectivité locale
- administrateur de biens

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 448 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en sciences humaines et droit (58 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	L5X91 — Juristes et avocats · tension 3/5 (Modérée) R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier · tension 5/5 (Très élevée) R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	14 491
Jugés difficiles à recruter	50 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	L5X91 — Juristes et avocats R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9974/>